

CHARTE ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021-2027

La Commission européenne attribue la présente Charte à :

UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE

L'Établissement s'engage à :

- respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion établis dans le programme Erasmus+.
- garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.
- assurer la reconnaissance pleine et automatique de tous les crédits (sur la base du système européen de transfert et d'accumulation de crédits — ECTS) obtenus grâce aux acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride.
- n'exiger, dans le cas de mobilité de crédits, aucun frais de la part des étudiants participant à la mobilité entrante, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.'
- assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- mettre en œuvre les priorités du programme Erasmus+:
 - en prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion numérique des mobilités conformément aux standards techniques de l'Initiative de la « Carte étudiante européenne ».
 - en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - en encourageant la participation des personnes moins favorisées au programme.
 - en promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer comme des citoyens actifs avant, pendant et après leur mobilité ou leur projet de coopération.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- veiller à ce que les procédures de sélection pour les activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit accessible à toutes les parties prenantes et permette ainsi aux étudiants en mobilité de faire des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- publier et mettre à jour régulièrement les informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Veiller à ce que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- organiser la mobilité à des fins d'études et d'enseignement uniquement dans le cadre d'accords préalablement conclus entre les établissements; ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil, du soutien et de l'intégration des participants à la mobilité.
- s'assurer que les participants à des mobilités sortantes sont bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris dans le cadre des mobilités hybrides, en proposant des activités leur permettant d'acquérir le niveau nécessaire de compétences linguistiques et de développer leurs compétences interculturelles.
- s'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel est fondée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et sur un contrat de mobilité pour le personnel, contrats validés au préalable entre les établissements d'origine et d'accueil, ou avec les entreprises et les participants à la mobilité.
- fournir aux participants à la mobilité entrante un soutien actif tout au long du processus de recherche d'un logement.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'un visa, si nécessaire.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- s'assurer que les étudiants ont connaissance de leurs droits et obligations tels que définis dans la Charte de l'étudiant Erasmus+.

Pendant la mobilité

- assurer l'égalité de traitement académique et la qualité des services aux étudiants en mobilité entrante.
- promouvoir des mesures qui garantissent la sécurité des participants à la mobilité entrante et sortante.
- intégrer les participants à la mobilité entrante à la communauté étudiante au sens large et à la vie quotidienne de l'établissement.
- mettre en place des systèmes appropriés de tutorat et de soutien à l'attention des participants à la mobilité, y compris pour les participants à des mobilités hybrides.
- fournir un soutien linguistique approprié aux participants en mobilité entrante.

Les encourager à agir en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+ et à partager leur expérience de mobilité.

Après la mobilité

- fournir aux étudiants ayant participé à des activités de mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés de notes complets et précis, et ceci dans les délais impartis, concernant leurs résultats à la fin de la période de mobilité.
- veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus au titre des acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmé par le relevé de notes et/ou le certificat de stage; transférer ces crédits sans délai dans le relevé de notes de l'étudiant, les comptabiliser en vue de l'obtention du diplôme de l'étudiant sans qu'aucun travail ou évaluation supplémentaire ne soit imposé à celui-ci et en assurer la traçabilité dans le relevé de notes de l'étudiant et dans le supplément au diplôme.
- veiller à faire figurer les activités de mobilité à des fins d'étude et/ou de stage ayant été menées de manière satisfaisante dans le relevé final des résultats obtenus par l'étudiant (le supplément au diplôme).
- encourager et soutenir les participants à la mobilité à leur retour afin qu'ils agissent en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+, qu'ils promeuvent les avantages que présente la mobilité et s'engagent activement dans la création de communautés d'anciens étudiants.
- assurer la reconnaissance des activités d'enseignement et de formation entreprises par le personnel au cours de la période de mobilité, sur la base d'un contrat de mobilité et conformément à la stratégie de l'établissement.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie de l'établissement.
- promouvoir les possibilités offertes par les projets de copération et fournir un soutien approprié aux membres du personnel et aux étudiants souhaitant participer à ces activités tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- veiller à ce que les activités de coopération aboutissent à des résultats durables et à ce que leurs retombées bénéficient à tous les partenaires.
- encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leurs retombées sur les individus, les autres établissements participants et, plus largement, l'ensemble de la communauté éducative.

AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI

- veiller à ce que la stratégie à long terme de l'établissement et sa pertinence par rapport aux objectifs et priorités du programme Erasmus+ soient décrites dans la déclaration en matière de stratégie Erasmus+.
- veiller à ce que les principes énoncés dans la Charte soient communiqués d'une manière appropriée et soient appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'établissement.
- faire usage des <u>lignes directrices</u> relatives à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur et de <u>l'auto-évaluation</u> de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur afin de garantir la pleine mise en œuvre des principes énoncés dans la Charte.
- assurer la promotion régulière des activités bénéficiant d'un soutien du programme Erasmus+, ainsi que de leurs résultats.
- présenter la Charte et la déclaration en matière de stratégie Erasmus+ y afférente de façon bien visible sur le site web de l'établissement et sur tous les autres canaux de communication pertinents.

l'Agence nationale Erasmus + et que le non-respect de l'un des principes et engagements susmentionnés peut conduire à son retrait par la Commission européenne.



Nom et signature du Représentant légal

Le Président de l'Université de Bourgogne

Vingent THOMAS



ERASMUS CHARTER FOR HIGHER EDUCATION 2021-2027

The European Commission hereby awards this Charter to:

UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE

The Institution undertakes to:

- Respect in full the principles of non-discrimination, transparency and inclusion set out in the Erasmus+ Programme.
- Ensure equal and equitable access and opportunities to current and prospective participants from all backgrounds, paying particular attention to the inclusion of those with fewer opportunities.
- Ensure full automatic recognition of all credits (based on the European Credit Transfer and Accumulation System – ECTS) gained for learning outcomes satisfactorily achieved during a period of study/training abroad, including during blended mobility.
- Charge no fees, in the case of credit mobility, to incoming mobile students for tuition, registration, examinations or access to laboratory and library facilities.
- Ensure the quality of the mobility activities and of the cooperation projects throughout the application and implementation phases.
- Implement the priorities of the Erasmus+ Programme:
 - By undertaking the necessary steps to implement digital mobility management in line with the technical standards of the European Student Card Initiative.
 - By promoting environmentally friendly practices in all activities related to the Programme.
 - By encouraging the participation of individuals with fewer opportunities in the Programme.
 - By promoting civic engagement and encouraging students and staff to get involved as active citizens before, during and after their participation in a mobility activity or cooperation project.

WHEN PARTICIPATING IN MOBILITY ACTIVITIES

Before mobility

- Ensure that selection procedures for mobility activities are fair, transparent, coherent and documented.
- Publish and regularly update the course catalogue on the website
 well in advance of the mobility periods, so as to be transparent
 to all parties and allow mobile students to make well-informed
 choices about the courses they will follow.
- Publish and regularly update information on the grading system used and grade distribution tables for all study programmes.
 Ensure that students receive clear and transparent information on recognition and grade conversion procedures.
- Carry out mobility for the purpose of studying and teaching only
 within the framework of prior agreements between institutions
 which establish the respective roles and responsibilities of the
 parties, as well as their commitment to shared quality criteria in the
 selection, preparation, reception, support and integration of mobile
 participants.

During mobility

- Ensure equal academic treatment and the quality of services for incoming students.
- Promote measures that ensure the safety of outgoing and incoming mobile participants.
- Integrate incoming mobile participants into the wider student community and in the Institution's everyday life. Encourage them to act as ambassadors of the Erasmus+ Programme and share their mobility experience.

- Ensure that outgoing mobile participants are well prepared for their activities abroad, including blended mobility, by undertaking activities to achieve the necessary level of linguistic proficiency and develop their intercultural competences.
- Ensure that student and staff mobility is based on a learning agreement for students and a mobility agreement for staff, validated in advance between the sending and receiving institutions or enterprises and the mobile participants.
- Provide active support to incoming mobile participants throughout the process of finding accommodation.
- Provide assistance related to obtaining visas, when required, for incoming and outgoing mobile participants.
- Provide assistance related to obtaining insurance, when required, for incoming and outgoing mobile participants.
- Ensure that students are aware of their rights and obligations as defined in the Erasmus Student Charter.
- Provide appropriate mentoring and support arrangements for mobile participants, including for those pursuing blended mobility.
- Provide appropriate language support to incoming mobile participants.

After mobility

- Provide incoming mobile students and their sending institutions with transcripts of records containing a full, accurate and timely record of their achievements at the end of the mobility period.
- Ensure the inclusion of satisfactorily completed study and/or traineeship mobility activities in the final record of student achievements (the Diploma Supplement).

- Ensure that all ECTS credits gained for learning outcomes satisfactorily achieved during a period of study/training abroad, including during blended mobility, are fully and automatically recognised as agreed in the learning agreement and confirmed by the transcript of records/traineeship certificate; transfer those credits without delay into the student's records, count them towards the student's degree without any additional work or assessment of the student and make them traceable in the student's transcript of records and the Diploma Supplement.
- Encourage and support mobile participants upon return to act as ambassadors of the Erasmus+ Programme, promote the benefits of mobility and actively engage in building alumni communities.
- Ensure that staff is given recognition for their teaching and training activities undertaken during the mobility period, based on a mobility agreement and in line with the institutional strategy.

WHEN PARTICIPATING IN EUROPEAN AND INTERNATIONAL COOPERATION PROJECTS

- Ensure that cooperation activities contribute towards the fulfilment of the institutional strategy.
- Promote the opportunities offered by the cooperation projects and provide relevant support to staff and students interested in participating in these activities throughout the application and implementation phase.
- Ensure that cooperation activities lead to sustainable outcomes and that their impact benefits all partners.
- Encourage peer-learning activities and exploit the results of the projects in a way that will maximise their impact on individuals, other participating institutions and the wider academic community.

FOR THE PURPOSES OF IMPLEMENTATION AND MONITORING

- Ensure that the long-term institutional strategy and its relevance to the objectives and priorities of the Erasmus+ Programme are described in the Erasmus Policy Statement.
- Ensure that the principles of the Charter are well communicated and are applied by staff at all levels of the Institution.
- Make use of the <u>ECHE Guidelines</u> and of the <u>ECHE Self-assessment</u> to ensure the full implementation of the principles of this Charter.
- Regularly promote activities supported by the Erasmus+ Programme, along with their results.
- Display this Charter and the related Erasmus Policy Statement prominently on the Institution's website and on all other relevant channels.

The Institution acknowledges that the implementation of the Charter will be monitored by the Erasmus+ National Agency and that the violation of any of the above principles and commitments may lead to its withdrawal by the European Commission.

Stamp

R. DE BOURGO

Le

Le

Président

Membre d'U.b.

Name and Signature of the Legal Representative Le Président de l'Université

Vincent THOMAS

de Bourgogne

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- · Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- · Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- · Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que

leur impact profite à tous les partenaires.

• Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIV!

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site
 Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution



Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter <u>les lignes directrices ECHE</u> qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veuillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

\boxtimes
\boxtimes
\boxtimes
\boxtimes
\boxtimes
[>

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

La stratégie internationale de l'université de Bourgogne (uB), réside dans un processus progressif mais continu d'internationalisation de l'ensemble de ses missions fondamentales : la formation, la recherche, la vie étudiante et l'ouverture sociétale.

Au cœur de la stratégie institutionnelle de l'uB, cette stratégie exige le développement massif de coopérations interuniversitaires en Europe et dans le monde permettant non seulement des mobilités étudiantes et des personnels mais encore l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation et de recherche communs avec les partenaires universitaires et extra-universitaires.

L'uB attend de cette stratégie et de ces coopérations des effets importants sur sa modernisation, grâce à des échanges de bonnes pratiques et d'expériences relatifs à la qualité de la vie étudiante, à la généralisation de l'assurance qualité, au développement des formations à distance et, de manière plus générale, au développement de l'outil numérique au service d'une pédagogie innovante.

Sa participation au programme Erasmus+ a toujours eu et aura de plus en plus un impact important sur ce processus d'internationalisation, de modernisation et d'ouverture sociétale qu'elle a engagé, en conformité avec la stratégie européenne de modernisation de l'enseignement supérieur. A cet égard, plusieurs objectifs sont recherchés :

permettre l'accès à un haut niveau de qualification à des étudiants français, européens et internationaux issus de formations/expériences professionnelles antérieures diverses et de tous milieux socio-économiques et culturels
 améliorer la qualité, diversifier les modalités et garantir la pertinence des formations proposées par rapport à

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area fr

Call: EACEA-03-2020 — Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EU Grants: Proposal template (EACEA Erasmus+ IBA): V1.0 – 11.02.2020

l'environnement économique et social local, national, européen et international, afin de contribuer à l'employabilité optimale de ses diplômés

- faciliter, valoriser et systématiser la mobilité internationale des étudiants et des personnels, et la coopération interuniversitaire, comme des leviers pour améliorer la qualité de l'enseignement
- développer et favoriser le lien formation-recherche-entreprises au service de l'économie de la connaissance comme de l'économie locale en encourageant le transfert de technologie
- améliorer sa gouvernance et sécuriser ses choix stratégiques, notamment par la diversification de ses sources de financement

Concrètement, en ce qui concerne la mobilité des étudiants et des personnels, l'objectif fondamental est le renforcement et l'acquisition de compétences générales, linguistiques et interculturelles, et le partage d'expérience et de bonnes pratiques. Il s'agit aussi d'élargir et d'enrichir l'offre de formation et des capacités de recherche de l'institution. La constitution de réseaux, susceptibles de soutenir à l'avenir des projets communs de divers ordres, est un autre intérêt essentiel de la mobilité des personnels.

La participation au programme Erasmus+ permet à l'uB de réaliser ces objectifs, grâce à l'exigence qualitative inhérente au programme. Dans l'organisation de la mobilité de ses étudiants et de ses personnels (sélection des candidats et attribution des bourses de mobilité), l'uB respecte les valeurs de l'UE en termes de non-discrimination, transparence et inclusion et pratique une reconnaissance automatique de tous les crédits obtenus pendant une mobilité à l'étranger. Grâce à un service central dédié, l'uB rend possible la mobilité pour les individus qui en sont le plus éloignés. Elle a commencé à implémenter la carte d'étudiant européenne et à promouvoir l'engagement civique des étudiants en mobilité dans le cadre de sa participation à l'alliance européenne FORTHEM (voir ci-dessous) et a également commencé à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement avec la création d'un service soucieux du développement durable.

Quant au développement de coopérations interuniversitaires, le choix des partenaires est opéré à titre principal sur la considération d'un intérêt scientifique et/ou pédagogique commun, souvent disciplinaire, parfois pluridisciplinaire. Davantage qu'un classement national ou international, la pertinence de l'offre pédagogique et de recherche, et sa complémentarité par rapport à celle de l'uB, sont essentielles dans le choix d'un partenaire. La langue d'enseignement peut également constituer une donnée décisive, ainsi que l'environnement et la qualité des conditions d'accueil des étudiants et personnels en mobilité.

La mise en place de formations en coopération internationale (programmes validés par des diplômes doubles/multiples ou conjoints) constitue une priorité de l'uB et une action majeure de sa stratégie d'internationalisation face à ces partenaires. Poursuivant un objectif de plus-value scientifique, linguistique et interculturelle, et souhaitant favoriser la création de réseaux (étudiants, futurs professionnels, enseignants, chercheurs, tous personnels universitaires), l'uB s'attache à inscrire ces programmes en coopération internationale dans le respect des critères suivants :

- création de formations originales sur le plan scientifique par rapport aux cursus nationaux impliqués (mise en connexion d'enseignements complémentaires)
- intégration obligatoire dans les cursus de cours de langues des pays participant au programme (si possible au sein d'un module entier dédié aux compétences interculturelles)
- formation de promotions communes suivant un même parcours ensemble
- mise en place de procédures de sélection, de suivi et d'évaluation communes aux établissements impliqués (notamment grâce aux nouvelles technologies)

Avec ses actions « Partenariats pour l'Excellence » ('Masters conjoints Erasmus Mundus' et 'Universités européennes') le programme Erasmus+ permet à l'uB de réaliser cet objectif en créant des formations communes de qualité dans le cadre de partenariats solides. Le développement de formations dispensées en langue anglaise, constitue une des priorités stratégiques afin de multiplier les formations locales supports pour de tels futurs programmes en coopération internationale.

Grâce à ces choix stratégiques, l'uB contribue à la consolidation de l'Espace européen de l'éducation, c'est-à-dire au renforcement de l'identité européenne par l'éducation, dans une Europe où les citoyens sont pleinement conscients de la richesse du patrimoine culturel et de sa diversité.

Les « universités européennes », mises en place dans le cadre de l'action clé 2 « Partenariats pour l'excellence », constituent l'outil parfait pour réaliser pleinement la consolidation de cet Espace européen de l'éducation. En effet, l'uB est co-fondatrice de l'alliance FORTHEM (Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility), une des alliances européennes retenues dans le cadre de l'appel à projet pilote "universités européennes". L'objectif de cette alliance constituée de 7 membres est qu'une partie significative de ses étudiants et personnels participe à des actions de mobilité physique, virtuelle ou mixte dans les années à venir (30% jusqu'à 2022 et 50% jusqu'à 2025). Les 3 axes stratégiques de l'alliance FORTHEM permettent à l'uB de réaliser ses objectifs relatifs à l'internationalisation, à la modernisation et à l'ouverture sociétale qu'elle s'est fixés et reflètent bien la politique européenne en matière d'enseignement supérieur pour contribuer à la réalisation d'un Espace européen de l'éducation :

- 1. De nouvelles formes de mobilité et pédagogie innovante grâce à l'académie numérique (mise en place de mobilités courtes, mixtes et combinées, généralisation des accords Erasmus+ entre les membres de l'alliance, campus européen FORTHEM tournant, diplômes multiples et conjoints mis en place par les membres de l'alliance, création des cours à distance, amélioration des procédures administratives par l'outil numérique : « Erasmus without papers » et « European student card »)
- 2. Les Labs FORTHEM mise en place de 7 « think tanks », constitués d'étudiants et d'enseignants chercheurs de chaque université membre pour relever des défis sociétaux de l'Europe de demain
- 3. Ouverture et engagement sociétaux de l'université: promotion des actions de culture scientifique au sein de l'alliance (Nuit des chercheurs, Experimentarium), coopération avec des acteurs socio-économiques dans les 7 régions de l'alliance (stages en entreprise, soutien de la formation des enseignants du secondaire) et engagement sociétal des étudiants (mise en réseau les associations étudiantes des 7 universités, formation des étudiants à

l'engagement sociétal)

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

La participation de l'uB au programme Erasmus+ et à tous les programmes d'éducation et de recherche que l'UE a mis en place depuis les années 80 du siècle précédent a permis à l'uB de créer des partenariats avec plus de 250 universités européennes et d'augmenter ainsi massivement la mobilité de ses étudiants et de ses personnels. Avec la participation au nouveau programme Erasmus+ (2021-27), l'uB ambitionne d'accentuer en profondeur l'internationalisation et la modernisation de ses activités de formation et de recherche, avec un focus sur la qualité de la vie étudiante et sur l'ouverture sociétale, en mettant en place des activités de mobilité de l'Action clé 1 et des actions de coopération de l'Action clé 2.

Le Pôle International de l'uB, qui est en charge de la mise en place de ces actions, est organisé autour de ces deux axes de la coopération et de la mobilité.

Le service 'Coopération interuniversitaire et montage de projets' prend en charge le développement de la coopération interuniversitaire dans le cadre du programme Erasmus+ et le montage de projets européens et internationaux en matière de formation, les deux étant stratégiquement liés. Cette organisation permet de garantir la connexion optimale entre les partenariats Erasmus+ existants et les projets, et de valoriser ces partenariats existants pour soutenir les programmes en création et contribuer à leur fonctionnement. Concrètement, les partenaires Erasmus+ constituent une ressource privilégiée pour le montage de programmes communs de formation, et les financements de la mobilité permettent de soutenir les actions d'élaboration et, dans la suite, la mise en œuvre.

Le service Mobilité, qui s'appuie sur les coopérations mises en place par le service 'Coopération', prend en charge aussi bien les étudiants entrants et sortants en échange que les étudiants venant à titre individuel dans le cadre d'un diplôme et garantit ainsi un traitement égal et une cohérence parfaite de la gestion de tous les étudiants en mobilité. Cette cohérence est renforcée par le fait que les responsabilités au sein du service ne sont pas reparties selon une logique géographique mais selon les types de mobilité à gérer (entrants/sortants). La mobilité des personnels enseignants et non-enseignants est gérée par le service 'Coopération' étant donné que la mobilité du personnel est un facteur important pour la mise en place d'actions de coopération.

A l'échelle du pôle, la mobilité des étudiants et des personnels est gérée sur la base des accords de coopération (Erasmus+ et hors Erasmus+) dans un seul logiciel professionnel (Mobility Online) ce qui permet une coopération optimale entre les deux services du Pôle International et un suivi de qualité des étudiants et des personnels, avant, pendant et après la mobilité.

Le rattachement du nouveau bureau FORTHEM - deux personnes qui ont été recrutées pour coordonner et mettre en place les actions dans le cadre du projet 'Université européenne' - au Pôle International, un des services centraux de l'université, est une décision stratégique pour l'internationalisation de l'uB. En s'appuyant sur la gestion de la mobilité et de la coopération des collègues du Pôle International et sur l'expérience des collègues des autres services centraux, le bureau FORTHEM peut mettre en place ses actions de façon efficace et fait évoluer, en même temps, les pratiques des collègues dans l'esprit de ce projet phare du programme Erasmus+.

Dans le cadre du nouveau programme Erasmus+, l'uB voudrait continuer à participer massivement aux actions de mobilité de l'Action clé 1 – Mobilité à des fins d'apprentissage (Mobilité intra-européenne – KA 103 et Mobilité internationale de crédits – KA 107) avec ses partenaires européens et extra-européens. L'uB considère ces actions comme la base de son action internationale au sein du programme Erasmus+. La participation de l'uB à ces deux actions permet d'organiser la mobilité avec des partenaires extra-européens (KA 107) avec les mêmes exigences qualitatives que celles avec les partenaires européens (KA 103), que ce soit la mobilité 'étude' ou 'stage' des étudiants ou la mobilité d'enseignement ou de formation pour le personnel enseignant et non-enseignant. Dans le cadre de l'action KA 103, l'uB envisage de bénéficier pleinement de la possibilité d'organiser des mobilités courtes pour les étudiants, de combiner des mobilités 'étude ' et 'stage' et de mettre en place des mobilités mixtes, c'est-àdire de combiner des formes de mobilité virtuelles et physiques, si le nouveau programme le permet. Ainsi, cette action pourra contribuer à atteindre l'objectif de permettre l'accès à la mobilité d'étudiants qui n'avaient pas la possibilité de participer à des actions de mobilité plus classique (semestrielle, per ex.) et d'augmenter, par conséquent, le nombre de mobilités.

L'uB est déjà active dans le cadre l'Action clé 2 – Coopération entre organisations et institutions. Elle a participé à plusieurs actions dans le cadre des « partenariats stratégiques » et organise, depuis plus de dix ans, un Master conjoint Erasmus Mundus dans le domaine « Vision et Robotique ». L'expérience acquise dans le cadre du Master Erasmus Mundus a permis à l'uB de développer un grand nombre de diplômes en coopérations internationales (diplômes multiples et conjoints – 25 en 2020) avec des partenaires européens et extra-européens et, notamment, dans le cadre de la coopération franco-allemande, sous l'égide de l'Université franco-allemande (UFA). Selon son objectif de créer des formations en coopération internationale avec une plus-value scientifique, linguistique et interculturelle pour l'ensemble de la communauté universitaire, l'uB souhaite poursuivre et renforcer cette activité, notamment grâce à sa participation à des actions du type « partenariats stratégiques » dans le cadre de l'action « Partenariats de coopération et échanges de pratiques » qui sont souvent une première étape pour pouvoir participer, par la suite, à des actions « Partenariats pour l'Excellence » ('Masters conjoints Erasmus Mundus' ou 'Universités européennes').

Depuis 2019, l'uB met en œuvre, avec 6 universités partenaires européennes, des actions dans le cadre de l'alliance

FORTHEM. La participation à cette action « Partenariats pour l'Excellence – Universités européennes » peut être considérée comme un nouveau niveau de qualité et une nouvelle étape dans les actions de coopération de l'uB pour faire progresser la modernisation et l'internationalisation de l'université. Avec l'objectif d'une mobilité des étudiants et des personnels de 30% à moyen terme et de 50% à long terme, elle permet enfin d'établir un lien fondamental et presque naturel entre l'Action clé 1 'Mobilité à des fins d'apprentissage' et l'Action clé 2 'Coopération'. Cet objectif ambitieux de mobilité doit être atteint grâce à l'harmonisation des structures et procédures au sein de l'alliance et en ayant recours à l'outil numérique, aussi bien pour moderniser la pédagogie et les différentes formes de mobilité, que pour coopérer et communiquer avec les membres de l'alliance. Il s'agit en effet de mettre en place une nouvelle forme de « joint campus » autour des trois missions clé de l'alliance :

- 1. De nouvelles formes de mobilités et pédagogie innovante grâce à l'académie numérique
- 2. FORTHEM « labs » pour relever de défis sociétaux et lier formation et recherche
- 3. Ouverture et engagement sociétaux de l'université

Ces trois missions doivent être mis en oeuvre grâce à des actions de mobilité et de coopération qui seront initiées dans les 3 années académiques à venir et finalisées jusqu'à la fin du programme en 2027 :

- Généraliser les accords Erasmus + et développer communément les actions « Erasmus without papers » et « European student card » au sein des membres de l'alliance
- Mettre en place un Campus FORTHEM qui attire chaque semestre, sur un des campus de l'alliance, des étudiants des 7 universités membres et des enseignants chercheurs pour effectuer une mobilité d'enseignement
- Créer 7 diplômes conjoints/multiples avec au moins 3 universités membres de l'alliance
- Compléter l'offre de mobilités existante par de nouvelles formes de mobilité, au sein de l'alliance et au-delà (mobilité courte, mixed et combinée), notamment grâce à l'outil numérique (cours à distance)
- Proposer plus de cours et de formations entières en anglais pour devenir plus attractif pour les étudiants de l'alliance et de tous les établissements partenaires
- Institutionnaliser une offre de stage en entreprise et dans l'enseignement secondaire dans les régions des 7 universités membres et renforcer ainsi le lien avec les acteurs socio-économiques
- Mettre en place des appels à candidature annuels pour des mobilités courtes individuelles et collectives (« summer schools ») et pour des projets d'engagement civique des associations étudiantes des 7 universités membres
- Organiser des actions communes lors de la Nuit des chercheurs européenne et promouvoir des actions de culture scientifique entre les membres de l'alliance
- Favoriser l'engagement civique et sociétal des universités membres grâce à l'organisation annuelle de formations pour les enseignants du secondaire (« Bringing Europe in our classrooms ») dans les régions de l'alliance et pour les associations étudiantes de ses universités
- Mettre en place des actions communes de formations ("staff weeks") dans le cadre du programme Erasmus+ pour améliorer les compétences pédagogiques des enseignants chercheurs de l'alliance, notamment en ce qui concerne l'outil numérique, et pour permettre aux personnels administratifs des 7 universités d'échanger et d'harmoniser leurs pratiques et procédures
- Alimenter les actions ci-dessus et relever des défis sociétaux grâce aux 7 FORTHEM « labs » qui réunissent enseignants chercheurs et étudiants des 7 membres de l'alliance autour d'une réflexion commune

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

L'impact le plus important que l'uB attend de sa participation au programme Erasmus+ est l'impact qu'auront les actions que l'uB va mener dans le cadre de l'Université européenne' FORTHEM (voir ci-dessus). Etant donné que ce projet pilote de l'UE peut être considéré comme une nouvelle étape en termes de coopération et mobilité et, par conséquent, comme programme « phare » du programme Erasmus+, les résultats des actions que l'uB mettra en place dans ce cadre auront un impact sur la qualité de toutes les actions que l'uB mène habituellement dans le cadre des Actions clé 1 et 2 du programme.

L'objectif global et, par conséquent, le résultat le plus attendu de la participation de l'uB au projet FORTHEM sont les 30% de mobilité des étudiants et du personnel que l'uB et ses partenaires de l'alliance FORTHEM se sont fixés pour 2022 et les 50% de mobilité pour 2025. Il s'agit ici, tout d'abord, d'un objectif quantitatif mais qui doit se réaliser grâce aux actions du projet FORTHEM décrites ci-dessus et dont les résultats quantitatifs ou qualitatifs deviendront des indicateurs qui permettront d'évaluer dans quelle mesure cet objectif ambitieux aura été atteint.

Parmi ces actions qui, avec des objectifs précis, doivent contribuer à augmenter massivement la mobilité, il est possible d'identifier deux types d'action :

- 1. Les actions qui font partie de la mission "De nouvelles formes de mobilités et pédagogie innovante grâce à l'académie numérique" de l'alliance FORTHEM et qui sont liées
- à la mobilité des étudiants et des personnels (actions de mobilité courte 30 collectives et 60 individuelles, mixte et combinée, 1 campus FORTHEM par semestre et université, mise en place de cours en anglais dans chaque université, 3 « staff weeks »),
- à la coopération (généralisation des accords Erasmus+, mise en place de 7 diplômes conjoints/multiples)
- et à l'outil numérique (cours à distance proposés par chaque université, formation des enseignants à l'outil numérique, « European student card » et « Erasmus without papers »).

Une partie de ces actions va être menée dans le cadre des autres programmes Erasmus+ de l'Action clé 1 (mobilité) et de l'Action Clé 2 (coopération). La réalisation de ces actions aura donc un impact sur l'ensemble des actions Erasmus+ auxquelles l'uB participe.

Dans le cadre de l'action de mobilité intra-européenne KA 103, la possibilité d'organiser dorénavant des mobilités courtes, combinées et mixtes. pourrait contribuer à atteindre l'objectif de permettre l'accès à la mobilité d'étudiants qui n'avaient pas la possibilité de participer à des actions de mobilité plus longues, de s'adresser ainsi à des étudiants de tous milieux socio-économiques et culturels et d'augmenter, par conséquent, le nombre de mobilités.

Du côté 'coopération', la mise en place de plusieurs diplômes conjoints/multiples avec les universités partenaires de l'alliance pourrait être l'occasion d'associer d'autres partenaires européens et extra-européens, de créer avec eux des diplômes conjoints dans le cadre de l'Action Clé 2 « Partenariats pour l'Excellence - Masters conjoints Erasmus Mundus » et de contribuer ainsi de façon importante à un des objectifs les plus important de la stratégie internationale de l'uB, c'est-à-dire à la mise en place de formations en coopération internationale.

2. Les actions qui font partie des missions "FORTHEM labs" et "Ouverture et Engagement sociétaux" et qui lient les villes et régions des 7 universités membres autour

- de l'enseignement secondaire (« Bringing Europe in our classrooms » : 3 formations pour des enseignants du secondaire organisées annuellement, 5 stages/an pour des professeurs stagiaires dans les écoles de chaque région).
- de la coopération socio-économique (10 stages en entreprise dans chaque région, mise en réseau des chambres de commerce),
- de la culture scientifique (actions communes des membres de l'alliance lors de la Nuit Européenne des Chercheurs)
 et de l'engagement civique et social (formations proposées aux associations étudiantes, 20 projets d'engagement civique, 7 « labs » pour relever des défis sociétaux en Europe)

Une évaluation régulière des résultats de chacune de ces actions tout au long de leur réalisation va permettre à l'alliance d'évaluer si la première étape des 30% de mobilité peut être atteinte jusqu'en 2022 et si les 50% de mobilité en 2025 restent un objectif réaliste. Une telle croissance de mobilité qu'elle soit physique, virtuelle, mixte, combinée, courte ou longue aurait un impact qualitatif très important sur l'ensemble de la communauté universitaire et constituerait une plus-value scientifique, linguistique et interculturelle pour tous les étudiants et personnels qui, à un moment donné de leurs études ou de leur carrière professionnelle, pourront participer à une de ces activités de mobilité internationale. Cet impact peut être mesuré avec les mêmes outils qui sont déjà utilisés dans le programme actuel, tels que des interviews réalisées avec des étudiants locaux ou internationaux et avec des personnels qui viennent de vivre une expérience internationale. Ces interviews sont publiées sur le site de l'uB et de l'alliance et permettent d'évaluer la plus-value que cette expérience de mobilité a représentée pour eux. Ce type d'évaluation évoluera vers une évaluation commune qui sera mise en place par les 7 partenaires de l'alliance. Ainsi, tous les partenaires pourront bénéficier de l'expérience des autres et s'enrichir mutuellement ce qui aura un impact positif également pour les étudiants et personnels qui seront en mobilité en dehors des membres de l'alliance FORTHEM.

En ce qui concerne l'évaluation qualitative de toute action de mobilité possible, les membres de l'alliance FORTHEM ont élaboré le rapport « Barriers to mobility » (voir 1 ère partie du document (p.1-27) en annexe) qui fait un bilan de tous les obstacles à la mobilité qui puissent encore exister dans les 7 universités de l'alliance. Ce rapport sera la base pour élaborer une charte de mobilité FORTHEM pour pouvoir résoudre un maximum de ces problèmes et a été adopté par le Comité de pilotage de l'alliance FORTHEM. Les actions décrites ci-dessus peuvent être considérées comme une première étape sur ce chemin. Cette charte (prévue, au plus tard, pour 2022) aura un impact important car elle permettra aux membres de l'alliance de mesurer régulièrement les progrès en termes de mobilité, non seulement pour celle qui s'effectue au sein de l'alliance, mais aussi pour toute action de mobilité que chaque membre de l'alliance organisera avec ses partenaires du monde entier.

L'objectif sur lequel est fondé le projet de l'alliance FORTHEM et qui était décisif pour la participation de l'uB à ce projet est l'idée de contribuer, par ce projet, à la formation de futurs citoyens européens qui, convaincus des valeurs fondamentales des démocraties européennes et grâce à un esprit critique et ouvert, arrivent à s'opposer aux phénomènes nuisibles dans nos sociétés actuelles, tels que populismes ou « fake news ». Une réalisation de cet objectif aurait d'abord un impact dans les villes, régions et pays des 7 universités membres de l'alliance FORTHEM, mais, à l'échelle européenne et à long terme, un impact fondamental pour notre « vivre ensemble » au sein des sociétés de l'Europe d'aujourd'hui et, par conséquent, sur la réussite du projet européen. Cet objectif est formalisé dans le « Mission statement » (voir document en annexe) que l'alliance FORTHEM à rédigé pour expliquer les raisons de sa participation à l'appel à projet pilote « Universités européennes ». La diffusion de ce document pourrait avoir un impact sur le positionnement de toute autre université européenne qui souhaite fonder son activité internationale sur des valeurs européennes. Les actions qui font partie des missions "FORTHEM labs" et "Ouverture et Engagement sociétaux" et qui sont décrites ci-dessus ont été conçues dans la logique de cet objectif fondamental qui devrait être la raison d'être de toute université européenne. Les résultats et réalisations de ces actions seront évalués régulièrement (tous les 6 mois selon l'accord de consortium de l'alliance) et serviront comme indicateurs qualitatifs quant à la possibilité d'atteindre cet objectif.

Avec cet objectif, l'uB et l'alliance FORTHEM rejoignent l'objectif que l'UE a formalisé dans les principes fondamentaux de l'Espace Européen de l'Education, c'est-à-dire le « renforcement de l'identité européenne par l'éducation, dans une Europe où les citoyens sont pleinement conscients de la richesse du patrimoine culturel et de sa diversité ». Ce texte fondamental peut donc également être un support pour évaluer, à tout moment, dans quelle mesure l'uB et l'alliance FORTHEM sont en train d'atteindre cet objectif.